

# Procédure de suivi des projets collaboratifs NPR

Dans le cadre du programme cantonal NPR 2016-2019, le canton soutient le développement de projets collaboratifs. L'évaluation des projets est confiée à la Commission des mesures d'aides en matière de promotion économique (CAPE) et la gestion des projets est assurée par un gestionnaire de projet NPR (2016-2019) mandaté par la Promotion Economique du canton de Fribourg (PromFR).

## Définition d'un projet collaboratif

Un projet collaboratif a pour ambition de résoudre un challenge de niveau pré-concurrentiel et innovant, exprimé par plusieurs entreprises indépendantes les unes des autres, avec l'aide d'un organisme public de recherche au minimum. Les résultats du projet peuvent être utilisés par chaque entreprise afin de développer leur propre avantage concurrentiel.

## Règles de fonctionnement

- Toute entreprise fribourgeoise peut s'associer à d'autres afin de former un consortium de projet collaboratif.
- Le consortium doit compter au minimum trois entreprises, dont la majorité fribourgeoise. Il est recommandé aux entreprises non fribourgeoises d'obtenir une aide financière de la part de leur canton afin d'augmenter le budget global du projet.
- Le dépôt des projets est possible tout au long de l'année. Les projets validés par des experts indépendants sont présentés sur invitation lors d'une séance de la CAPE.
- Le montant demandé à la NPR se situera au maximum entre 100 kFr et 120 kFr.
- Le cofinancement des projets est assuré à hauteur de 35% par les entreprises (20% cash, 15% prestations propres).
- Le cofinancement cash est facturé intégralement au plus tard trois mois après le début du projet et payable dans les 60 jours.
- Le plan financier prévoit un montant de 2% de la part NPR pour le suivi du projet par la PromFR et le gestionnaire de projet NPR.



## Procédure de montage, de suivi et de clôture d'un projet collaboratif

La procédure de montage, de suivi et de clôture d'un projet collaboratif se déroule selon les étapes suivantes :

### Etape 1 – Définition du besoin et demande de financement

Les projets sont l'émanation de besoins exprimés par le consortium de projet. La demande de financement est envoyée par courriel au gestionnaire de projet NPR :

jacques.bersier@hefr.ch

**Délivrable :** Demande de financement selon formulaire ad-hoc signée par tous les partenaires du projet

**Acteurs :** Requérant principal/chef de projet et ses co-requérants (partenaires du projet)

---

### Etape 2 – Validation NPR, financière et scientifique

Les projets sont évalués par deux experts externes avant d'être proposés à la CAPE.

Evaluation NPR et financière : Alain Lunghi, PromFR ; Jacques P. Bersier, responsable de projets NPR.

Evaluation scientifique : Dr Laurent Genilloud, Contrinex SA, Dr Stefan Novak, Net Nowak Energie & Technologies SA

Le groupe d'évaluation peut demander des compléments ou suggérer des modifications de la demande au requérant.

**Délivrable :** Préavis du groupe d'évaluation adressé à la CAPE

**Acteurs :** Groupe d'évaluation

---

### Etape 3 – Evaluation du projet par la CAPE

Le requérant principal/chef de projet, accompagné d'un représentant industriel co-requérant, présente le projet lors d'une session de la CAPE.

**Délivrables :** Lettre d'acceptation (ou de refus) accompagnée d'un contrat de subventionnement décrivant toutes les conditions financières et organisationnelles

**Acteurs :** Membres de la CAPE (lettre d'acceptation ou de refus) PromFR et responsable de projets NPR (contrat de subventionnement)



#### **Etape 4 – Rédaction et signature de la convention sur la propriété intellectuelle et la titularité des droits**

Les partenaires du projet préparent une convention sur la propriété intellectuelle et la titularité des droits réglant tous les problèmes de propriété intellectuelle, d'admission de nouveaux membres ou d'exclusion de membres.

**Délivrable :** Convention sur la propriété intellectuelle et la titularité des droits signée par le requérant principal et les co-requérants

**Acteurs :** Requérant principal/chef de projet et co-requérants

---

#### **Etape 5 – Signature du contrat de subventionnement**

Les partenaires du projet signent le contrat de subventionnement. Le contrat signé accompagné de la convention sur la propriété intellectuelle et la titularité des droits sont envoyés au gestionnaire de projet NPR.

**Délivrable :** Contrat de subventionnement signé

**Acteurs :** Requérant principal/chef de projet et co-requérants

---

#### **Etape 6 – Rédaction du modèle d'efficacité**

Le chef de projet, avec l'aide du gestionnaire de projet NPR, prépare un modèle d'efficacité selon le modèle défini par le SECO.

**Délivrable :** Modèle d'efficacité

**Acteurs :** Chef de projet et gestionnaire de projet NPR

---

#### **Etape 7 – Paiement de la première tranche du projet**

Dès que le contrat de subventionnement est signé par toutes les parties, le gestionnaire de projet verse 50% de la promesse de subvention au requérant principal/chef de projet ou au co-requérant représentant l'organisme public de recherche.

**Délivrable :** Paiement de 50% du montant promis

**Acteurs :** Gestionnaire de projets NPR

---

#### **Etape 8 – Facturation des cofinancements**

Trois mois après le début du projet, le gestionnaire de projet NPR envoie aux partenaires industriels les factures pour le paiement de leur cofinancement cash en conformité avec le contrat de subventionnement.



Dès que l'entier du cofinancement est encaissé par le gestionnaire de projet NPR, celui-ci rembourse les cofinancements au requérant principal/chef de projet ou au co-requérant représentant l'organisme public de recherche.

**Délivrables :** **Factures des cofinancements aux partenaires industriels**  
**Paiement des cofinancements au représentant de l'organisme public de recherche**

**Acteur :** **Gestionnaire de projet NPR**

---

### **Etape 9 – Réalisation du projet**

Le projet se déroule selon le plan de projet défini dans la demande de financement. Le projet démarre par une séance kick-off puis les séances de l'équipe de projet sont organisées en fonction des besoins.

**Délivrable :** **A la fin de chaque mois une fiche de projet est envoyée au gestionnaire de projet NPR**

**Acteur :** **Chef de projet**

---

### **Etape 10 – Réalisation du rapport intermédiaire**

Un rapport intermédiaire est réalisé conjointement avec les partenaires du projet selon un modèle ad-hoc. Le rapport intermédiaire est envoyé au gestionnaire de projet NPR à une date définie par ce dernier.

**Délivrable :** **Rapport intermédiaire de projet**

**Acteurs :** **Chef de projet**

---

### **Etape 11 – Validation du rapport intermédiaire**

Le rapport intermédiaire est validé par le groupe d'évaluation.

**Délivrable :** **Annnonce d'acceptation du rapport intermédiaire**

**Acteurs :** **Groupe d'évaluation**

---

### **Etape 12 – Paiement de la deuxième tranche du projet**

Dès que le rapport intermédiaire est validé, le gestionnaire de projet NPR verse 40% de la promesse de subvention au représentant de l'organisme public de recherche.

**Délivrable :** **Paiement de 40% du montant promis**

**Acteur :** **Gestionnaire de projet NPR**

---



### **Étape 13 – Réalisation du rapport final**

Le chef de projet doit remettre un rapport final de projet à une date définie par le gestionnaire de projet NPR. Le rapport final est réalisé conjointement avec les partenaires du projet selon un modèle ad-hoc. Le rapport final est envoyé au gestionnaire de projet NPR, rapport accompagné d'une fiche d'évaluation renseignée et signée par chaque partenaire industriel du projet. Le rapport final est aussi accompagné d'un poster de projet qui est à disposition sur un site web.

**Délivrables : Rapport final de projet**

**Fiches d'évaluation du projet (une par partenaire industriel)**

**Poster de projet**

**Acteurs : Chef de projet**

---

### **Étape 14 – Validation du rapport final**

Le rapport final est évalué dans le cadre d'une audition du chef de projet par la CAPE.

**Délivrable : Annonce d'acceptation du rapport final**

**Acteurs : Membres de la CAPE (validation)**

**Gestionnaire de projet NPR (annonce écrite)**

---

### **Étape 15 – Paiement de la troisième tranche du projet**

Dès que le rapport final est validé, le gestionnaire de projet NPR verse 10% de la promesse de subvention au représentant de l'organisme public de recherche.

**Délivrable : Paiement de 10% du montant promis**

**Acteurs : Gestionnaire de projet NPR**

---

**Fribourg, le 5 avril 2017**

Alain Lunghi, PromFR, Responsable NPR

Jacques Bersier, HES-SO//FR HEIA-FR, Gestionnaire de projet NPR

Version 3.0